



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada 

Programme d'action communautaire pour les enfants et Programme canadien de nutrition prénatale

Sommaire des commentaires de l'engagement des bénéficiaires (mai-juillet
2023) sur l'approche de renouvellement proposée

Quel est le but de ce sommaire?

Objectif

- Ce sommaire vise à partager l'ensemble des thèmes et des principaux points à retenir des commentaires reçus des bénéficiaires recevant actuellement du financement au cours des engagements sur l'approche de renouvellement proposée pour le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP), qui ont eu lieu de mai à juillet 2023.

Divulgation

- Le document suivant n'est pas un compte rendu intégral de ce qui s'est passé pendant les sessions et ne saisit peut-être pas toutes les nuances des conversations. Il s'agit d'un sommaire des principaux thèmes et des points à retenir dont ont discuté ceux qui ont participé à la discussion sur l'approche de renouvellement proposée à ce moment-là.

Merci.

- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) tient à souligner et à remercier les organismes communautaires pour leur rôle vital dans l'amélioration des résultats de santé pour les jeunes enfants et leurs familles, en fournissant un soutien fiable, inclusif, adapté à la culture et adapté à la situation locale pour ceux qui font face à des obstacles concernant l'équité en matière de santé.

Renseignements supplémentaires

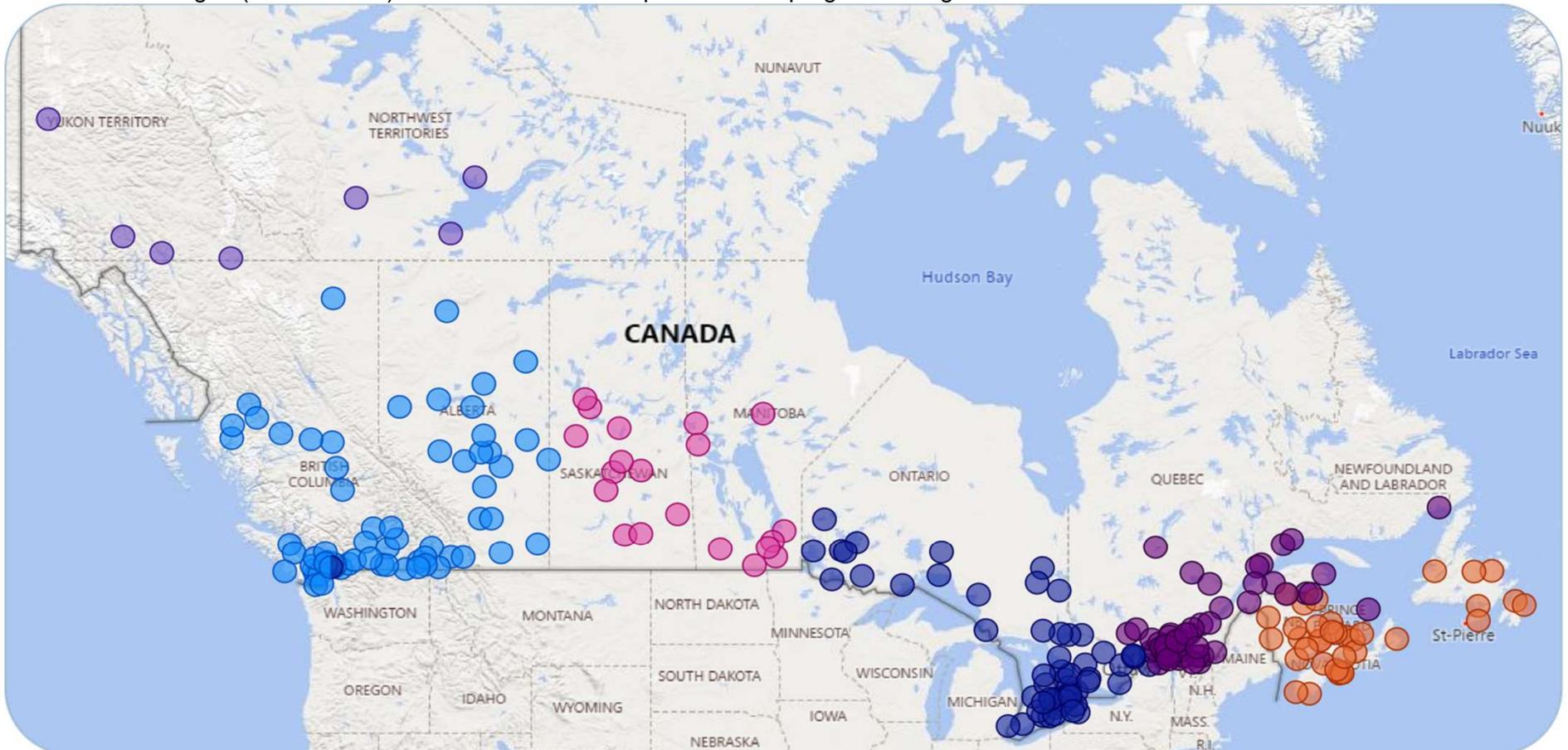
- Si vous avez des questions au sujet du matériel présenté ou des renseignements supplémentaires sur le renouvellement du PACE et du PCNP, veuillez communiquer directement avec votre conseiller en programmes du bureau régional.



Qui a participé aux engagements?

De mai à juillet 2023, l'Agence a tenu des séances de discussion régionales* avec les bénéficiaires actuellement financés du Programme d'action communautaire pour les enfants et du Programme canadien de nutrition prénatale (PACE/PCNP) pour discuter d'une approche de renouvellement proposée.

24 séances ont été tenues avec 637 représentants de 434 organisations bénéficiaires. La rétroaction écrite a également été partagée par l'entremise de formulaires en ligne (170+ soumis) et directement avec le personnel du programme régional de l'ASPC.



Les régions de l'ASPC : ● Région du Nord (13) ● Région de l'Ouest (99) ● Région du Manitoba et Saskatchewan (35) ● Région de l'Ontario (114) ● Région du Québec (126) ● Région de l'Atlantique (47) = Total au Canada : (434)

Note : Les séances de discussion n'ont pas eu lieu au Nunavut en raison de considérations régionales.

Sur quoi portait l'ensemble des thèmes des commentaires des bénéficiaires?

Les commentaires échangés avec l'ASPC au cours de la période d'engagement représentent les opinions et les perspectives des bénéficiaires actuellement financés du PACE et du PCNP. Une analyse a été effectuée sur toutes les rétroactions reçues afin de déterminer les thèmes et les points à retenir les plus importants.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires ont exprimé le besoin constant et croissant de ces programmes dans les collectivités de tout le Canada. On a reconnu la nécessité de modifier certains aspects des programmes, notamment en ce qui concerne le financement et la présentation de rapports.

Beaucoup de personnes ont fait remarquer que ces discussions offrent l'occasion d'éclairer l'approche et le processus de renouvellement et de mise en œuvre, et de contribuer à une conversation continue avec les organismes communautaires et les partenaires au sujet du soutien aux familles et aux enfants.

Bien qu'il y ait encore beaucoup de questions au sujet du renouvellement, de nombreux bénéficiaires estimaient que les séances elles-mêmes étaient utiles et instructives. Certains ont souligné l'approche professionnelle, calme et compétente du personnel de l'ASPC. Les bénéficiaires prévoient obtenir des renseignements et du soutien supplémentaires, et apprécient le dialogue et la participation continus au processus.

Les séances de discussion ont porté sur les changements proposés au PACE et au PCNP*. L'ensemble des thèmes qui ont été soulevés peuvent être résumés comme suit :

- Le soutien continu aux enfants et aux familles à risque
- Le renforcement des investissements et des affectations
- Plus de temps pour la mise en œuvre du renouvellement
- Plus de support pour la transition
- Plus de renseignements sur le processus de demande
- Une administration simplifiée des programmes

*Une trousse de renseignements détaillé sur l'approche de renouvellement proposée pour le PACE et le PCNP a été transmise à tous les bénéficiaires avant les engagements et a été reproduite au cours des séances de discussion.



Quelles étaient certains des principaux points à retenir des commentaires des bénéficiaires?

Poursuivre le soutien aux enfants et aux familles à risque

Dans l'ensemble :

- ❑ La réduction de l'âge admissible pourrait créer d'autres obstacles. Il faut faire preuve de souplesse pour combler les lacunes dans les services offerts à l'échelle régionale ou communautaire aux familles à risque ayant des enfants.
- ❑ L'inéligibilité des activités d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour toutes les populations cibles pourrait créer davantage d'obstacles. Il faut faire preuve de souplesse pour combler les lacunes des enfants ayant des besoins complexes en éducation préscolaire et sociale et combler les lacunes en matière de garde d'enfants pour les familles à risque.
- ❑ Il est essentiel de tenir compte de populations particulières, notamment les Autochtones*, les nouveaux arrivants, les communautés racialisées et marginalisées, la langue de la minorité et d'autres communautés culturelles ou religieuses.

☀ Certains bénéficiaires ont fait remarquer qu'on pourrait envisager une tranche d'âge plus ciblée pour les projets où les données démographiques actuelles et les besoins spécifiques de la collectivité l'appuient.

Spécifique aux Autochtones :

- ❑ Il y a des lacunes et des obstacles systémiques pour les enfants et les familles autochtones, en particulier dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (p. ex., l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones hors réserve et le financement des centres d'amitié).
- ❑ Les allocations de financement devraient refléter la démographie actuelle des populations cibles, y compris les besoins des enfants et des familles autochtones.
- ❑ Un processus de demande concurrentiel ne correspond pas à une approche autochtone. En outre, les partenariats de collaboration doivent envisager l'autodétermination.
- ❑ Les méthodes de rapport et de mesure du rendement doivent s'aligner sur les modes de connaissance et les modes de vie autochtones. Le cadre de programme renouvelé devrait intégrer une vision globale du monde autochtone.

☀ Certains bénéficiaires ont souligné la valeur d'une relation directe avec l'ASPC à titre de bailleur de fonds.

Note : Il s'agit d'un sommaire des commentaires des bénéficiaires et il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Quelles étaient certains des principaux points à retenir des commentaires des bénéficiaires? (suite)

Renforcer les investissements et les allocations

- ❑ Des fonds supplémentaires et de nouveaux investissements sont nécessaires pour répondre aux coûts et aux besoins actuels, en particulier en ce qui concerne les aliments, les transports, la dotation en personnel et l'administration.
 - ❑ Un processus concurrentiel fait pression sur les candidats pour effectuer « une course vers le bas » avec les budgets et pour qu'ils ne fassent pas état de coûts réels.
 - ❑ Un processus concurrentiel augmente le risque que de nombreux bénéficiaires ne soient pas financés dans le nouveau programme, en particulier les petites organisations, les organismes ruraux et les organismes éloignés, ainsi que ceux qui n'ont pas la capacité de présenter une demande.
 - ❑ Un financement limité dans le temps et axé sur les projets pourrait déstabiliser les services offerts aux familles et pourrait mettre en péril l'appariement des services ou la mobilisation de fonds des provinces, des territoires et d'autres sources.
- ☀ Certains bénéficiaires ont fait remarquer qu'il faut modifier les coûts de programmation actuels et les nouveaux organismes communautaires potentiels, ce que cela pourrait nécessiter un processus de financement différent.

Plus de temps pour la mise en œuvre

- ❑ Les bénéficiaires ont besoin de plus de temps pour comprendre et mettre en œuvre l'approche de renouvellement, en tenant compte des besoins continus en matière de prestation de services et de rapports tout au long de l'année.
- ❑ Le calendrier actuel désavantage les petits bénéficiaires, les régions éloignées et les régions rurales en ce qui concerne l'élaboration de propositions concurrentielles.
- ❑ Avec des délais serrés, il est difficile d'établir des liens avec des partenaires potentiels.

Note : Il s'agit d'un sommaire des commentaires des bénéficiaires et il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Quelles étaient certains des principaux points à retenir des commentaires des bénéficiaires? (suite)

Plus de support pour la transition

- Les bénéficiaires ont besoin de plus de renseignements, de temps et de soutien pour comprendre les attentes en matière d'évaluation des besoins communautaires et de partenariats de collaboration.
- Il y a des obstacles aux partenariats pour les petits bénéficiaires des régions rurales et des régions éloignées où il est possible que ce soit la seule organisation offrant ces programmes et services dans leur région.
- Les partenariats officiels peuvent accroître les coûts administratifs liés à la planification et à la production de rapports conjoints, réduire l'autonomie et entraîner un manque de clarté en ce qui concerne les responsabilités en matière de conformité.

☀ Certains bénéficiaires ont fait remarquer que les partenariats de collaboration pourraient être utiles pour promouvoir le partage des connaissances.

Plus de renseignements sur le processus de demande

- Les coordonnateurs et le personnel qui offrent des programmes et des services sont souvent les mêmes que ceux qui élaborent des propositions. Le moment du lancement du processus de demande est critique, car il peut entrer en conflit avec les heures de travail pour la programmation, la production de rapports et/ou les congés.
- Les candidats qui n'ont pas obtenu ce qu'ils désiraient peuvent avoir à abandonner des activités, ce qui a des répercussions sur les ressources humaines, les biens, les obligations de location/construction, etc.

Simplifier l'administration des programmes

- Les exigences actuelles concernant les exigences de rapports et les processus de conformité représentent un fardeau administratif élevé pour les bénéficiaires.
- Les attentes ne sont pas claires quant aux résultats en amont en matière de santé publique et quant à ce que cela signifie pour les services et les rapports.
- Les attentes ne sont pas claires quant à l'intégration des activités de partage des connaissances dans les projets de prestation de services et quant à la signification de cette intégration pour les réseaux existants.

Note : Il s'agit d'un sommaire des commentaires des bénéficiaires et il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Quelles sont les prochaines étapes pour le PACE et le PCNP?

- Le renouvellement est un moment crucial pour les programmes de longue date du PACE et du PCNP, les partenaires communautaires et pour la promotion de la santé et de la résilience des enfants et des familles.
- L'ASPC a écouté attentivement les commentaires reçus sur les changements proposés au PACE et au PCNP et tient compte des considérations soulevées dans l'approche à l'avenir.
- À la fin de juillet 2023, l'ASPC a indiqué que le processus de demande de financement proposé pour l'automne 2023 était reporté.
- Au début de septembre 2023, l'ASPC a indiqué que toutes les ententes de financement du PACE et du PCNP actuellement en vigueur seront prolongées jusqu'au 31 mars 2026, aux niveaux de financement actuels.
- L'ASPC reconnaît que les bénéficiaires actuellement financés auront besoin d'une période de transition claire et graduelle. À l'heure actuelle, l'ASPC se concentre sur la préparation de la prolongation des ententes de financement actuelles, à commencer par celles qui expirent en 2024.
- L'ASPC s'engage à tenir les partenaires communautaires et provinciaux/territoriaux informés des changements apportés à l'approche au fur et à mesure que les décisions seront prises. Les détails sur le calendrier et les prochaines étapes seront communiqués bien avant leur mise en œuvre.
- L'ASPC continuera d'accueillir les commentaires des partenaires sur le renouvellement du PACE et du PCNP et sa mise en œuvre.

